

☐ Soutiens juridiques pour les patients (et les médecins) en Belgique

1. Le service de médiation des droits du patient (hospitalier ou ambulatoire)

Pourquoi ?

- ❖ En cas de conflit ou d'incompréhension entre patient et soignant
- ❖ Pour favoriser le dialogue sans passer par la justice

Caractéristiques :

- ❖ Gratuit, neutre, confidentiel
- ❖ Accessible dans chaque hôpital et dans certaines structures de soins ambulatoires
- ❖ Peut être saisi par le patient, ses proches ou un professionnel de santé

2. Le Service fédéral des droits du patient (SPF Santé publique)

☐ www.health.belgium.be/fr/droits-du-patient

Pourquoi ?

- ❖ Obtenir une information juridique claire sur les droits du patient
- ❖ Trouver un point de contact local
- ❖ Consulter la législation et les ressources officielles

3. Les maisons de justice

☐ www.maisonsdejustice.be

Pourquoi ?

- ❖ Aide juridique de première ligne
- ❖ Orientation vers les bons services en cas de litige
- ❖ Soutien dans certaines procédures (conciliation, médiation...)

Accessible à :

- ❖ Toute personne ayant besoin d'un accompagnement juridique général

4. L'aide juridique (anciennement “pro deo”)

Pourquoi ?

- ❖ Être assisté gratuitement ou à coût réduit par un avocat, en fonction des revenus

Où s'adresser ?

- ❖ Au Bureau d'aide juridique (BAJ) de votre arrondissement judiciaire
- ❖ Parfois via les Maisons de justice ou centres d'action sociale (CPAS)

5. Les ordres professionnels (ex. Ordre des Médecins)

□ www.ordomedic.be

Pourquoi ?

- ❖ Déontologie médicale
- ❖ Plainte contre un médecin
- ❖ Avis ou médiation possible pour les médecins eux-mêmes

Autres ressources utiles :

- ❖ Mutualités (informations juridiques, soutien administratif)
- ❖ Associations de patients (ex. LUSS Ligue des usagers des services de santé)
- ❖ Ombudsman de la santé (pour certains litiges institutionnels)